



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunesse et sports : budget

Question écrite n° 8748

Texte de la question

M Robert Montdargent exprime à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, ses préoccupations concernant la faiblesse des ressources allouées au budget des sports. En effet, celui-ci ne représente en 1988 que 0,20 p 100 du budget de l'Etat, comme au cours des six exercices précédents. L'augmentation en francs courants de 90 millions par rapport au budget de 1988, ne répond pas aux besoins recensés par le comité olympique et sportif français. Il lui demande de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour satisfaire aux justes revendications de ce comité.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors de la préparation de la loi de finances pour 1989, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a eu l'occasion de faire valoir auprès du Gouvernement et du Parlement son point de vue sur le budget de la jeunesse et des sports. La discussion budgétaire au Parlement a ensuite permis d'abonder le budget de la jeunesse et des sports. Ainsi le budget atteint 2,323 milliards de francs en 1989, soit une progression de 104 millions de francs par rapport à 1988. En particulier, une mesure nouvelle de 60 millions de francs a été votée pour l'aménagement du rythme de vie de l'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8748

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 430